

Montréal, le 27 février 2026

Chers parents / tuteurs.trices,

Vous pourrez bientôt prendre rendez-vous avec le tuteur de votre enfant ainsi qu'avec ses enseignants de matière dans le cadre de nos prochaines rencontres parents-enseignants, qui se tiendront en présentiel les **19 et 20 mars 2026**.

Voici le lien indiquant la procédure pour réserver un rendez-vous sur le portail de l'école :

[☰ Prise de rendez-vous Cobra_Procedure parents_mars 2026](#)

Rappels importants concernant les rencontres :

- ❖ Toutes les rencontres auront lieu obligatoirement **en présentiel** à l'École Vanguard;
- ❖ Tous les rendez-vous doivent être réservés en ligne selon l'échéancier ci-dessous.
La rencontre avec le tuteur est obligatoire. À noter, le tuteur de votre enfant lui enseigne peut-être plusieurs matières. Vous n'avez pas à réserver un deuxième rendez-vous pour ces matières;
- ❖ Tous **les élèves doivent obligatoirement être présents** avec leurs parents. Veuillez noter qu'aucune rencontre n'aura lieu sans la présence de l'élève;
- ❖ Merci d'arriver à l'heure et de respecter la durée prévue de votre rendez-vous;
- ❖ **Les rencontres avec les tuteurs** sont réservées par plages de **30 minutes**.
- ❖ **Les rencontres par matière** sont également programmées par plages de 30 minutes dans COBA. Cependant, elles ne dureront que **15 minutes** (les 15 premières minutes de la plage horaire prévue).

Échéancier d'ouverture du portail COBA :

- 10 mars à 8 h 00
 - Rendez-vous avec le **TUTEUR** (obligatoire pour tous les parents)
- 12 mars à 8 h 00
 - Rendez-vous sur **CONVOCATION** d'un(e) enseignant(e) pour certaines matières (seulement pour les parents ayant reçu un message d'un(e) enseignant(e) demandant de réserver un rendez-vous)
- 14 mars à 8 h 00
 - Autres **ENSEIGNANTS/SPÉCIALISTES** (au besoin seulement)

- Vous pouvez réserver un rendez-vous seulement si c'est nécessaire et si vous n'avez pas reçu de convocation. Les disponibilités sont limitées.
- 17 mars à 15 h 00
 - Fermeture de COBA : Après le 17 mars à 15 h 00, COBA sera fermé. Aucun changement ou ajout ne pourra être effectué via COBA après cette date. En cas d'imprévu, toute modification devra être faite par l'entremise du secrétariat de l'école.